

Renseignements concernant l'adhésion⁽¹⁾

La FCPE n'est pas une association familiale.
L'adhésion est donc individuelle. Si les 2 parents souhaitent adhérer merci de compléter les infos ci-dessous et vous reporter à la partie "Je rejoins la FCPE".



Étiez-vous adhérents l'année dernière ? Oui Non

Conseil local de : _____

Année scolaire : 20..... / 20.....

Les parents

Merci d'écrire lisiblement et en majuscule

Nom et prénom du parent adhérent 1 : _____

Nom et prénom du parent adhérent 2 : _____

Adresse : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Courriel : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

Téléphone : _____

Mobile : _____

Mobile : _____

Les enfants



Nom / Prénom	Né(e) le	École / Collège/ Lycée	Classe	Commune de l'établissement
.....
.....
.....
.....
.....
.....

LA REVUE DES PARENTS

Tous les deux mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) 4.00 € pour les adhérents – 6.00 € pour les non-adhérents.



Je souhaite*

Être candidat(e) au conseil d'école maternelle élémentaire

Nom de l'école : _____

Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée)

Nom de l'établissement : _____

Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : _____

J'accepte de*

Recevoir la lettre d'information électronique de la FCPE

Participer aux activités du conseil local FCPE

* Cochez la case correspondante

Je rejoins la FCPE

Adhésion de base avec **La Revue des Parents (4,00 €)** : _____ **19,00 €**
5,10 € après déduction fiscale si vous êtes imposable

Adhésion de base sans **La Revue des Parents** : _____ **15,00 €**

Adhésion de soutien avec **La Revue des Parents** : _____ **30,00 €**
8,84 € après déduction fiscale si vous êtes imposable

TOTAL À RÉGLER : _____ €

*Adhésion en chèque, espèces ou en ligne sécurisée par le site de la FCPE 23 : <http://23.fcpe.asso.fr>

Signature

Le règlement accompagné du bulletin complété doit être remis au conseil local ou à défaut à la FCPE départementale.

En remplissant cette adhésion je m'engage à promouvoir les valeurs de la FCPE et soutenir les actions engagées pour la défense de l'école publique.



FCPE 23 - CDPE de la CREUSE Conseil Départemental de Parents d'Élèves

Maison des Associations
11, rue de Braconne
23000 GUÉRET
Tél. : 06 72 75 19 96

Courriel : fcpecreuse@orange.fr

Site : <https://23.fcpe.asso.fr/>
(adhésion en ligne)

[facebook.com/FCPE23](https://www.facebook.com/FCPE23)

: @FCPE23

Horaires d'ouverture : lundi de 8 h à 19 h
et les autres jours sur rendez-vous.

Parents, l'école à besoin de vous !

- **PAR LA VOIX DE VOTRE ADHÉSION, AGISSONS ENSEMBLE !**
Dans l'accompagnement des familles, auprès de l'enseignant, l'inspection... dans les conseils d'école, conseils d'administration des collèges et lycées, commissions MDPH, CDEN, au Rectorat, Conseil Départemental, Régional...
- **PARMIS NOS DERNIÈRES VICTOIRES DE PARENTS BÉNÉVOLES :**
2017 : MAINTIEN DE CLASSES en primaire après appel départemental « écoles mortes ».
2019 : GRATUITÉ DES MANUELS SCOLAIRES DES LYCÉENS SUR LA RÉGION PAR LA FCPE CREUSE, obtenue depuis 2013 par la FCPE sur le Limousin.
2019 : MAINTIEN D'OPTIONS, DE SPÉCIALITÉS, D'HEURES DE COURS AUX LYCÉES...
et depuis 2016, kits fournitures aux collèges.
- **CETTE ANNÉE, APRÈS UNE HAUSSE DU COÛT DU TRANSPORT, NOUS DEVONS RESTER VIGILANTS POUR OBTENIR DU CONSEIL RÉGIONAL DE TENDRE VERS LA GRATUITÉ ET L'OBLIGATION DE TEMPS A 1 H PAR JOUR MAXIMUM.**
- **LA GRATUITÉ DES MANUELS SCOLAIRES EST UNE PREMIÈRE ÉTAPE !**

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion, elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la Fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.